

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

#### SÉANCE DU 7 JUILLET 2016 À 17 HEURES

N° 3 - 93 / 2016 : SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

#### L'An Deux Mille Seize, le 7 juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le jeudi 7 juillet 2016 à 17 heures en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE

#### Membres présents :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Claude LECOMTE), Philippe BONNECARRÈRE, Gisèle DEDIEU, Sylvie BASCOUL VIALARD, Jean-Michel BOUAT (pouvoir de Bruno LAILHEUGUE), Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, France GERBAL-MÉDALLE, Odile LACAZE (pouvoir d'Enrico SPATARO), Élodie NADJAR, Fabien LACOSTE, Pascal PRAGNÈRE (pouvoir de Dominique MAS), Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Sarah LAURENS, Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Céline TAFELSKI (pouvoir de Michel MARTY), Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

**Membre suppléant présent votant** : Madame Agnès BRU.

**Membres suppléants présents non votants** : Madame, messieurs, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

#### Membres excusés :

**Membres titulaires** : Mesdames, messieurs, Claude LECOMTE (pouvoir à Muriel ROQUES-ÉTIENNE), Naïma MARENGO, Marie-Louise AT, Bruno LAILHEUGUE (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Enrico SPATARO (pouvoir à Odile LACAZE), Patrice BEDIER, Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNÈRE), Frédéric CABROLIER, Jacques ROYER, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Gérard POUJADE, Michel MARTY (pouvoir à Céline TAFELSKY),.

**Membres suppléants** : Mesdames, messieurs, Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Marie-Claude VABRE, Philippe MARAVAL, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

**Présents : 44**

**Votants : 46**

## **N° 3 - 93 / 2016 : SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES**

Pilote : Ressources Humaines

### **Monsieur Dominique SANCHEZ, rapporteur**

Le décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale, prévoit que les organisations syndicales représentatives ayant une section syndicale dans la collectivité bénéficient de locaux et des équipements indispensables à l'exercice de l'activité syndicale.

Les représentations syndicales au sein de la communauté d'agglomération et de la ville d'Albi étant similaires, un partenariat a été mis en place selon les modalités suivantes : la ville d'Albi met à disposition des locaux, la communauté d'agglomération pourvoit aux moyens de fonctionnement.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'attribuer aux organisations syndicales représentées au sein de la communauté d'agglomération et de la ville d'Albi :

- une subvention d'équipement de 1000 euros, leur permettant de se doter des moyens informatiques et téléphoniques nécessaires à l'exercice de leur activité syndicale
- une subvention de fonctionnement de 500 euros par an, pour pourvoir aux frais de connexion et achat de consommables

Ces subventions concernent les sections locales de

- la CGT des territoriaux de l'Albigeois,
- Force Ouvrière,
- SDATT Albi et agglomération
- UNSA des territoriaux de l'Albigeois.

### **Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu le décret n°85-397 du 3 avril 1985 modifié, relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale

**ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** d'attribuer aux organisations syndicales représentées au sein de la communauté d'agglomération et de la ville d'Albi une subvention d'équipement de 1000 euros et une subvention de fonctionnement de 500 euros par an.

**DIT QUE** ces subventions sont versées aux sections locales de

- la CGT des territoriaux de l'Albigeois,
- Force Ouvrière,
- SDATT Albi et agglomération
- UNSA des territoriaux de l'Albigeois.

**DIT QUE** ces dépenses figurent au budget de l'agglomération pour l'année 2016.

Pour extrait conforme,  
Fait le 7 juillet 2016,

Le président,



Philippe BONNECARRÈRE